



## Sous location et loyer consigné sur un compte

-----  
Par Ariane13

Bonjour

Je sous loue avec l'accord de ma propriétaire rietaire mon studio.

Entre temps elle a changé d'avis et ne veut plus que je sous loue.

Or le locataire dedans n'y est pour rien, l a rencontrée et se sont mis d'accord pour consigner les loyers qu'il me doit. Il dit qu'il les donnera à celle qui aura le droit de les toucher.

J'aimerais savoir ce que dit la loi.

Je me retrouve du coup à payer les loyers à la priorio et de mon côté rien ne rentre.

Merci pour vos réponses